



Communication Père enfants

Par Nini2024

Bonjour,

Je suis en procédure de divorce depuis 4 ans avec 3 enfants âgés de 18, 14 et 10 ans.

J'ai la garde des enfants avec 1 week-end sur 2 et la moitié des vacances chez leur père.

Le souci que je rencontre avec leur père est qu'il ne s'intéresse absolument pas à la vie scolaire des enfants, pourtant il reçoit les mêmes informations que moi par mail. Il ne vient à aucune réunion et ne lis pas les informations qui lui sont envoyées (voyage scolaire, évènement...). Lorsque l'évènement arrive il me reproche de ne pas lui en parler directement et qu'il n'est pas au courant.

La maîtresse de notre dernière de 10 ans a même fait la remarque à notre fille en lui demandant s'il lisait bien les informations.

Ces derniers jours, il ne communique plus avec les enfants. L'aîné de 18 ans lui envoie des messages, l'informe de sa rentrée etc... il lit les messages mais ne répond pas, pareil pour notre enfant de 14 ans.

Ce week-end, les enfants sont censés être avec lui et je ne sais absolument pas s'il va récupérer les 2 derniers au collège, je vous avoue que j'en ai un peu marre de lui rappeler à chaque fois alors qu'il a les infos.

Autre chose, quand il les a, il n'arrête pas de faire des remarques sur le divorce, me critique et critique mes parents, au point qu'à chaque fois qu'elles rentrent elles sont démoralisées et pleurent parfois car elles en ont marre surtout l'aînée qui subit plus de remarque que les autres.

Il a aussi des remarques machistes (la femme doit être à la maison) et dit aux filles qu'elles doivent ranger... Bref ses propos démoralisent les enfants. Je les ai même enregistré un week-end quand elles sont rentrées, je sais que ce n'est pas bien mais j'en ai vraiment assez de les ramasser à la petite cuillère à chaque fois.

Comment je peux réagir face à cette situation ?

Merci

Par kang74

Bonjour

A 18 ans, on va où l'on veut .

A 10 ans et 14 ans , on peut être entendu par le jaf .

M'enfin le père n'a qu'un DVH qu'il peut utiliser, ou pas .

Si vous avez la résidence habituelle, c'est justement parce que vous assumez le suivi de vos enfants, et pas forcément lui : on ne va pas lui reprocher quoi que ce soit à ce niveau là .

Tant qu'il ne vous empêche pas de faire ce qu'il faut seule pour vos enfants, on ne lui reprochera rien .

Pareil pour la communication avec vos enfants : vous n'avez pas à la gérer .

Il communique s'il le veut quand il veut .

Etre parent gardien c'est justement pallier à l'autre parent donc tout assumer, rendre des comptes à l'autre parent, et être disponible pour les enfants s'il ne vient pas les prendre .

Vous êtes en plein divorce , donc le jugement de divorce n'a peu lieu : vous pouvez en profiter pour imposer un délai de prévenance pour savoir s'il les prend ou pas .

M'enfin , sauf mention contraire de sa part il les prend, et tant qu'il les prend tel le jugement, je ne vois pas bien le préjudice pour vous .

Arrêtez de lui faire des rappels, laissez le se mettre en tort.

Occupez vous de vous, de vos enfants, qui ont peut être besoin de vider leur sac auprès d'un professionnel .

M'enfin , dans toute séparation , les enfants souffrent puisqu'ils sont au milieu d'un conflit parental : si ce qu'il dit vous passe par dessus, cela leur passera par dessus aussi .

Donc bien évidemment les filmer prouve exactement le contraire ... Et surtout que vous instrumentalisez les enfants .
Cela ne peut que vous nuire dans la procédure ... et leur nuire grandement à eux en en faisant des acteurs du conflit parental dont vous devriez les protéger .
Pas les inclure .

Par Isadore

Bonjour,

Si l'aînée est celle qui est la principale cible de son père, le plus simple pour elle est de ne pas aller chez lui. Et même si elle souhaite continuer à y aller, elle n'est pas obligée d'y rester la moitié des vacances ou les week-ends entiers. Elle est adulte, et donc totalement libre de ses mouvements.